



Le Hameau

Année 13 / numéro 5

juin-juillet

ISSN 1923-3000 dépôt légal BNQ

SOMMAIRE

- 2 Croire
- 2 Incroyables comestibles
- 3 Saint-jean
- 4 Journée de l'Arbre
- 6 Jeux d'eau
- 7 Épicerie du village
- 8 Feux de plein air
- 11 Soins infirmiers
- 12 Rapport financier
- 13 Ham-Nord: encore champion!
- 14 Infos-municipales
- 16 Chronique Naturo
- 17 Chronique Notarius
- 18 Chronique familiale
- 19 MDJ, calendrier
- 20 MDJ, convocation à l'AGA
- 21 MDJ, nouvelles



Consultation publique : une moisson généreuse

Par Louis-Marie Lavoie

Lundi soir 28 mai dernier, au Centre communautaire, s'est tenu un forum des citoyens et citoyennes d'Ham-Nord, deuxième étape du processus entrepris par nos élus et le bureau municipal visant à doter notre communauté d'une planification dite stratégique.

Dans un premier temps, la consultante Annie Godbout, dont les services ont été retenus pour l'exercice, assistée d'Emrick Couture-Picard, politologue, ont présenté à l'assistance les résultats du sondage auquel 110 personnes ont répondu. Une logorrhée de chiffres évaluant la satisfaction et les inquiétudes des administrés en regard de nombreuses questions qui concernent la gestion, l'organisation d'une communauté : les services, les routes, l'eau, les déchets, la sécurité, la vie sociale, les personnes, les activités sportives et culturelles, les communications, et j'en passe. Une satisfaction globale de 4,23/5, ce qui est remarquable ! Mais aussi beaucoup de questions et d'idées pour l'avenir, comme l'a manifesté la consultation populaire du 28 mai.

Un panel composé de quatre groupes d'une dizaine de personnes a donc été invité à se prononcer sur les points forts actuels et ceux qui seront à bonifier dans tout autant de sujets : le transport et la sécurité, l'implication et la participation citoyenne, le développement socio-démographique et les loisirs (sports et culture). On a mis en évidence des préoccupations citoyennes, telles les accidents de la route ou un besoin d'être plus informé. Beaucoup d'opinions, de projets intéressants, de propositions d'actions stimulantes ont été émis afin d'améliorer notre milieu de vie. Ces idées, qui seront rendues publiques lorsque bien compilées par les consultants, seront analysées au point de vue de leur faisabilité par notre municipalité.

Le travail n'est pas terminé. D'autres réunions, décortiquant davantage les quatre chapitres névralgiques, auront lieu dans un avenir rapproché. Et le Hameau, dont on a dit du bien lors de la rencontre, se propose d'informer au mieux son lectorat dans ses prochains numéros.

À quoi sert-il de croire ?

Source : La Croix.com

Partagé par : Comité d'animation communautaire

La joie de vivre n'est pas l'apanage des croyants. On peut tout à fait être heureux sans avoir jamais ouvert une page d'évangile. Pourquoi y a-t-il comme une jubilation à dire « Seigneur, je crois en toi » ?

Croire en Dieu ne protège pas des vicissitudes de l'existence, des problèmes quotidiens, ça se saurait ! Et pourtant, quoi de plus joyeux, de plus profondément dynamisant que de vivre sous le regard d'un Dieu qui aime, pardonne, attend, accompagne ? Alors, oui, il est bon de croire, parce que tout ce qui survient est habité de cette espérance folle : Dieu est présent, quoi qu'il arrive. Et répondre, à son tour, à cet amour, irrigue toute l'existence, décuple les forces, fait accomplir des prouesses. Croire, une aventure formidable !

Libre, de croire

Croire est un acte libre d'adhésion au Christ. Dans les évangiles, Jésus guérit des malades, annonce la bonne nouvelle, mais ne contraint personne à le suivre. Croire est une réponse à un appel personnel et discret... Et chacun répond avec tout son cœur, à tout âge. Ce n'est pas sans conséquence : la foi chrétienne appelle à vivre dans une certaine vérité, à la suite du Christ. Et, d'une certaine façon, à donner sa vie... Croire, c'est s'engager résolument et avec confiance à la suite de Jésus qui sauve, pardonne. C'est trouver ainsi une grande joie intérieure, une unification de son être, un apaisement.

Un amour sans condition

La réussite sociale, la richesse, la beauté physique ne sont pas forcément des signes de l'amour que Dieu nous porte. Nous sommes personnellement et infiniment aimés de Dieu, sans condition. Comment le savons-nous ? S'il est parfois donné de ressentir la paix, la joie, le bonheur d'être fils de Dieu, cet amour n'est pas une expérience sensible,



mais une conviction intime qu'expriment ces paroles de Dieu dans la Bible : « Tu as du prix à mes yeux, et Moi, je t'aime ! » (Is 43, 4) Et cet amour va plus loin encore : Dieu pardonne, rend sa dignité à l'homme pécheur. Tout homme qui demande et accepte le pardon de Dieu retrouve la plénitude de l'amour divin.

Des balises pour grandir

Croire n'est pas se soumettre à toutes sortes de règles et d'interdits, de vérités immuables. Au contraire, la foi est un chemin de liberté. Loin d'être un carcan, elle donne des points de repère qui permettent de savoir ce qui peut nuire, blesser. Évitant ces pièges, l'homme devient alors libre d'aimer. C'est un patient chemin, au jour le jour.

Traverser les épreuves

Croire n'est pas non plus une assurance contre le malheur. Dieu n'est pas un remède universel. Il ne comble pas nos manques ou nos aspirations. Mais il ne veut pas non plus de nos souffrances ! Plusieurs pages de la Bible disent qu'Il en souffre, comme un père remué aux entrailles par les épreuves de son enfant. En revanche, Dieu fortifie, rend capable de réagir, console. Dieu est une présence aimante. Croire, c'est savoir que nous ne sommes pas seuls et garder confiance au cœur de l'épreuve. L'évangile nous dit que Jésus a traversé la mort et qu'il l'a vaincue. Croire en Dieu, c'est au plus profond croire que la même victoire sur la mort nous est promise.



INVITATION À TOUS:
INCROYABLES COMESTIBLES
Au Parc du 150e
Plantation: jeudi 14 juin, 19 h

La Saint-Jean-Baptiste

23 JUIN 2018 - CENTRE SPORTIF HAM-NORD

Duo des airs



Victor Martin

Grand gagnant : « Secondaire en spectacle »



Maquillage Jeux gonflables



Discours patriotique



Hot-Dogs Feu de joie

À partir de 18h – Entrée gratuite – Bar sur place



L'histoire d'une Journée de l'Arbre

Par Émilie Lapointe



La Journée de l'arbre d'Ham-Nord a eu lieu le dimanche 20 mai dernier, à la même date que la Journée mondiale des abeilles. Plusieurs paroissiens et paroissiennes sont venus à l'église et au parc de la Relève afin de vivre la quatrième mouture de cette journée de l'arbre. Cette année, la thématique était l'homme et la forêt : une découverte, historique, artistique, philosophique et littéraire de la relation de l'homme à la forêt.

À l'église, on a célébré la Pentecôte. Ensuite, des jeunes en procession sont venus planter un arbre, qui a été béni, dans le parc de la Relève. Ce geste symbolique nous rappelle que ce que l'on sème dans la vie peut porter fruit. Le



prêtre Grégoire nous a transmis le sens sacré lié au fait de planter un arbre et de le bénir : en faisant cela, nous sommes responsables de lui accorder soins et attention, il est dans notre devoir de le visiter, comme un ami, un membre de sa famille.

La journée s'est poursuivie avec un repas en plein air dont les profits ont été versés aux Jeux d'eau. Des hot-dogs, des salades et des tisanes de plantes sauvages ont été servis. Le grand tirage des Jeux d'eau a eu lieu aussi à cette occasion. Par pure coïncidence, ce sont trois résidents d'Ham-Nord qui ont gagné les prix.



Une journée d'animations et de découvertes

Une magnifique création collective, organisée par Andréanne Aubin, a eu lieu pendant toute la journée. Petits et grands ont peint des mandalas sur des tranches d'arbres et des branches. Ses œuvres sylvestres vont être exposées de manière permanente à la galerie verte du Sentier Demers.



L'animation dans le sentier a débuté à 13 h 30. Martin

L'arrivée nous a raconté l'histoire des premiers arrivants de la Nouvelle-France, du Québec et d'Ham-Nord, de la mine de cuivre, de l'apparition des multiples scieries qui se sont installées le long des rivières et ruisseaux ainsi que de la potasse qui généra l'un des principaux revenus de la communauté. Martin nous a aussi parlé de l'avenir de la forêt et de l'homme.



La seconde animation fut donnée par un membre des Premières Nations, madame Nicole O'bomsawin. Cette femme, dépositaire de la mémoire des gens de sa communauté, a su nous faire voyager dans le temps pour apprendre avec plaisir les coutumes des Abénakis. Elle nous a appris que les Abénakis utilisaient plusieurs essences d'arbres pour leur fournir des matériaux et des objets de tous les jours. Notamment, les branches de sapin servaient à fabriquer le plancher de leur habitation; les bébés, bien installés dans leur porte-bébé, étaient accrochés aux branches des peupliers parce que le frémissement des feuilles de cet arbre rassurait et endormait les petits nourrissons.

J'ai dit mon petit mot sur l'histoire de l'occident en regard à sa relation avec la forêt. J'ai survolé rapidement la période préhistorique, l'âge du cuivre, les périodes romaine et grecque, le Moyen-âge, le siècle des Lumières et puis finalement la grande période de l'industrialisation. Un écrivain, Robert Harisson, qui m'a inspiré la



thématique de la journée, a écrit un essai sur la forêt et l'imaginaire occidentale. Il s'est interrogé entre autres sur notre rapport à notre habitat, puisque l'homme habite non la nature, mais son rapport à la nature.

Finalement pour conclure la journée, Riel Huaorani, métis Micmac, fondateur de Terre des jeunes, a conclu la journée avec ses propres compositions inspirées par la forêt, l'environnement, l'entraide. Il nous a chanté dans sa langue une chanson qui se perpétue dans sa communauté depuis des générations. Initialement, elle est composée de 81 couplets; nous avons eu la chance d'en entendre deux. Les Premières Nations ont une tradition orale, et c'est par le chant et les contes, entre autres, qu'ils transmettaient leur mémoire, leur histoire et leurs coutumes.

Un travail d'équipe

Cette année, nous avons eu plusieurs partenaires et bénévoles qui ont fait en sorte que la journée fut encore une fois un franc succès. Je voudrais remercier Andréanne Aubin, Louis-Marie Lavoie, Martin Larrivée, Marylène Morin, Nébesna Fortin, son père Denis, Catherine Lachance, Elizabeth Padois, Claude Lapointe, Frédéric Lapointe, Daphné, Benoît Charboneau et Andrée Robert. Nous remercions aussi nos partenaires et commanditaires : la municipalité d'Ham-Nord, le Club Lions, le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, la Coopérative forestière de Wolf et Arboriculture Carrier. L'événement est une initiative de Forum Citoyen! Merci à tous les participants!



TIRAGE POUR LES JEUX D'EAU

Par Catherine Lachance et Élisabeth Padois, chargées de projet



Dimanche le 20 mai dernier, à l'occasion de la Journée de l'arbre, a eu lieu dévoilement du premier module « L'étable à bascule », défrayé par une subvention spéciale accordée à Forum Citoyen Ham-Nord à l'automne 2016 par les Caisses Desjardins pour le projet des Jeux d'eau.

Lors de cet événement, trois personnes ont gagné des prix lors du tirage des billets émis voilà plus d'un an.

Ces billets avaient été vendus dans le cadre de la campagne de financement pour doter la municipalité de jeux d'eau qui seront installés dans le Parc du 150e.

🌀 Premier prix : Nathalie Goulet gagne un crédit voyage de 1 500 \$, une gracieuseté du Club Voyages St-Jean-Christostome.

🌀 Deuxième prix : Andrée-Anne Aubin remporte un forfait au Manoir du Lac William

🌀 Troisième prix : Louise Aubert gagne un « Facial à l'oxygène » de chez Andrée-Anne Esthétique

Nous remercions sincèrement ceux et celles qui ont encouragé le projet en achetant des billets de tirage.

Sachez qu'actuellement, le financement des Jeux d'eau est rendu à 44 % de son objectif.



Le 26 mai dernier, 3 senseïs de l'école Karaté Kenpo Ham-Nord ont passé leur examen de degré à Montréal.

De gauche à droite : Senseï Jean-Luc Lavigne, 2e degré; notre Chief, Jean-Guy Angell; senseï Sarah-Ève Dubé, 2e degré; et senseï Simon Dubuc, 5e degré : **Félicitations!**

fadoq

Merci à tous nos membres pour votre présence lors de notre dernier souper-danse.

Le comité vous souhaite de très belles vacances estivales !

Un merci tout spécial à Céline Grimard pour toutes ces années d'implication au sein du comité en tant que présidente.

L'épicerie du village

Par Louis-Marie Lavoie

On n'en parle pas beaucoup, elle fait partie du paysage local, comme si c'était acquis, naturel, on la fréquente, on y a recours à tout moment pour acquérir notre nourriture ou simplement pour quelques gâteries, pour quelques bières.

Et pourtant derrière la façade de l'épicerie de notre village, sous sa bannière Bonichoix, plusieurs personnes mettent beaucoup d'énergie afin de répondre à nos besoins, à nos désirs; en particulier madame Annick Bernard, gérante depuis la fusion de notre Coop avec Vivaco Groupe Coopératif. Le Hameau l'a rencontrée.

Bien dans le ton de faire rayonner ce commerce comme élément de vitalité de notre milieu, et de tout mettre en œuvre afin de maintenir son existence, madame Bernard met en lumière les actions, les efforts qu'elle et son équipe produisent pour en assurer le développement. Diversité, originalité, service.

Produits maraichers et laitiers, marchandises en sachets, en conserves et en pots côtoient les denrées de boulangerie et de boucherie maison. L'activité de la petite cuisine permet la réalisation d'une grande quantité de mets préparés très appréciés chez nous, et qui sont en plus distribués dans une dizaine de dépanneurs Sonic, eux aussi membres de la famille Vivaco.

Notre épicerie encourage également la production locale, ou artisanale, en réservant de l'espace sur ses tablettes à de petites entreprises telles : À l'Orée du temps (savons), la ferme Bio-maraîchère, In Terre Viventium (tisanes), La Miellerie (sauces).

Il ne faut pas oublier le comptoir de la SAQ. Ni les produits de nettoyage, les petits accessoires de papèterie, les feux d'artifice ni l'armoire de livres à échanger. L'abondance à portée de la main !

L'épicerie de notre village, aussi créatrice d'emploi, va de l'avant et relève les défis. Le printemps a vu l'installation de tables à pique-nique accueillantes à sa porte. Bientôt, on verra une bannière publicitaire



annonçant sa proximité à l'entrée du village; on verra un fourgon à son effigie sillonner les routes des environs, et livrer les produits maison prêts à manger.

« De façon générale, nous offrons des prix compétitifs dans certains départements, d'autres moins, tout dépend du produit et des quantités que nous vendons. Nous avons une belle offre de produits en promotion toutes les semaines et surtout un service de proximité; les gens n'ont pas besoin de faire 45 km pour faire leur marché.

De plus, avec la fusion avec VIVACO, nous avons maintenant un très bon volume dans certains produits d'épicerie grâce aux ventes réalisées dans nos nombreux dépanneurs stations-service du réseau (13 incluant dépanneurs et DEQ) » explique Monsieur Jérôme Tardif, directeur principal détail chez Vivaco, en s'adressant au consommateur.

Madame Bernard ajoute que, grâce à la fusion avec Vivaco, à l'instar d'autres coops locales (de Prévert, des Appalaches), des dépanneurs Sonic, des BMR, notre épicerie, de même que notre quincaillerie font partie d'un groupe plus puissant, ce qui permet désormais à ses membres de bénéficier d'une ristourne annuelle; 2 millions de dollars ont été ainsi distribués cette année.

Pour un membre cultivateur, ou pour un membre auxiliaire qui a reçu un avis de ristourne, il s'agit pour lui d'utiliser son numéro de membre; il touchera le montant en crédit à l'achat.

En terminant, la gérante de notre épicerie invite sa clientèle à profiter d'une dégustation promotionnelle des saucisses Bernier qui se tiendra dans la journée du 23 juin, avant les activités de Fêtes de la Saint-Jean.

Règlementation pour...

Voici quelques détails afin d'éclaircir la situation et la réglementation concernant les « Feux en plein air ».

Catégorie 1

Feu de plaisance ou à des fins récréatives (petit feu pour manger des guimauves en famille)

Ce type de feu NE NÉCESSITE PAS DE PERMIS DE BRÛLAGE. Certaines règles diffèrent tout dépendant si vous êtes résidents du périmètre urbain (village) ou du périmètre rural (Campagne).

Voici les règles à suivre :

1. Périmètre urbain (village)

Pour les résidents du périmètre urbain (village), l'utilisation d'un Foyer avec pare-étincelles est OBLIGATOIRE

- A. Un foyer extérieur ne peut être installé que dans la cour arrière ou latérale telle que définie aux règlements d'urbanisme de la Municipalité.
- B. La distance entre un foyer extérieur et toute ligne de propriété doit être d'au moins 2 mètres.
- C. La distance entre un foyer extérieur et tout matériau combustible doit être d'au moins 3 mètres.
- D. La distance entre un foyer extérieur et tout bâtiment doit être d'au moins 5 mètres.

2. Périmètre rural (Campagne)

Pour les résidents en territoire RURAL (Campagne), l'utilisation d'un Foyer avec pare-étincelles N'EST PAS OBLIGATOIRE, mais recommandée

- E. Pour des fins récréatives, l'espace doit être délimité sur une surface incombustible et ayant un muret de rétention de 250 mm de diamètre.
- F. La distance entre un foyer extérieur et toute ligne de propriété doit être d'au moins 3 mètres.
- G. La distance entre un foyer extérieur et tout matériau combustible doit être d'au moins 5 mètres.
- H. La distance entre un foyer extérieur et tout bâtiment doit être d'au moins 10 mètres.
- I. À proximité des bâtiments agricoles, la distance requise est de 45 mètres.
- J. Les feux pour fins récréatives ne doivent pas être supérieurs à un mètre de hauteur.



...les Feux en plein air

Catégorie 2

Feu pour brûler des broussailles, branches, arbustes, etc.

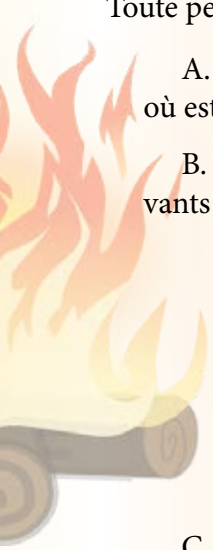
Pour ce type de feu, un PERMIS DE BRÛLAGE est OBLIGATOIRE et GRATUIT. En venant chercher votre permis de brûlage au bureau municipal, vous obtiendrez tous les détails à respecter afin de pouvoir procéder en toute sécurité.

Avant de délivrer un PERMIS DE BRÛLAGE, la municipalité se doit de faire des validations auprès de la Société de protection des forêts contre le feu (la SOPFEU) afin de s'assurer que les conditions météorologiques sont adéquates et sécuritaires pour procéder à ce type de brûlage.

Voici quelques éléments importants qui seront pris en compte et qui devront être respectés par le citoyen lors de l'émission d'un PERMIS DE BRÛLAGE :

1. Conditions d'émission d'un permis de brûlage

Toute personne peut obtenir un permis de brûlage en s'engageant à respecter toutes les conditions suivantes :

- 
- A. L'équipement nécessaire pour empêcher la propagation du feu est ou sera disponible sur les lieux où est ou sera allumé le feu, et ce, pour toute la durée dudit feu
 - B. La matière combustible utilisée est ou sera constituée exclusivement d'un ou des éléments suivants :
 - 1. Broussailles
 - 2. Branchages
 - 3. Arbres ou parties d'arbres
 - 4. Arbustes
 - 5. Abattis
 - C. Une personne d'au moins 18 ans est ou sera présente sur les lieux du feu afin d'en prendre la responsabilité et d'en empêcher la propagation, et ce, jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint;
 - D. La hauteur maximale de l'amoncellement des matières destinées au brûlage est de 2 mètres;
 - E. Le feu doit être situé à la distance spécifiée sur le permis, laquelle ne peut, normalement, être inférieure à 15 mètres de tout bâtiment et de la forêt ou d'un boisé ou de toute matière combustible et de tout réservoir de matière combustible;
 - F. Lorsque le feu est ou sera situé à proximité d'un boisé ou d'une forêt, un coupe-feu doit ou devra être aménagé entre la forêt ou le boisé et les matières destinées au brûlage en enlevant de la surface toute matière combustible sur une distance d'au moins 5 fois la hauteur des entassements.

(suite page 10)

2. Refus d'un permis

- A. L'autorité compétente (la municipalité) peut refuser d'émettre un permis dans l'un ou l'autre des cas suivants :
- B. Lorsque, de l'avis de la Société de la protection des forêts contre le feu (SOPFEU), l'indice d'inflammabilité est trop élevé ;
- C. Lorsque la vitesse du vent excède 20 km/h ;
- D. Lorsque la demande de permis contrevient à l'un ou l'autre des articles de présent règlement.

3. Révocation d'un permis

Un permis peut être révoqué dans les cas suivants :

- E. Lorsque de l'avis de la Société de la protection des forêts contre le feu, l'indice d'inflammabilité est trop élevé ;
- F. Lorsque la vitesse du vent excède 20 km/h ;
- G. Lorsque la fumée provenant du feu incommode les gens du voisinage ;
- H. Lorsque toute autre condition stipulée lors de l'émission du permis n'est pas respectée.

Dans tous les cas où un permis serait révoqué, l'autorité compétente (la municipalité) exigera de la personne titulaire du permis ou son représentant d'éteindre le feu. À défaut par cette personne de ne pas se conformer à la demande, l'autorité compétente pourra procéder à l'extinction du feu sans délai.

4. Durée d'un permis

La durée d'un permis de brûlage est de 7 jours.

5. Coût d'un permis de brûlage

Le permis de brûlage est gratuit.

6. Formulaire de demande de permis de brûlage

Toute demande de permis de brûlage doit être présentée par écrit, à l'autorité compétente (la municipalité), sur le formulaire intitulé « Demande de permis de brûlage » joint en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.

7. Responsabilité

L'obtention d'un permis de brûlage ne libère pas son demandeur des responsabilités qui lui sont attribuées par la loi.

En espérant que ces petites explications supplémentaires vous aideront à faire la distinction entre le « Feu de plaisance » et le « Feu de brûlage » et surtout, de procéder en toute sécurité.



Nous vous souhaitons un bel été !

Point de service : Soins infirmiers courants à Ham-Nord

Lieu : 285, 1re Avenue (à même l'édifice de la Caisse populaire)

Depuis le 7 février dernier, une infirmière clinicienne du CIUSSS MCQ est présente chaque mercredi afin d'offrir aux citoyens d'Ham-Nord et des environs, la possibilité de recevoir à proximité certains soins de santé tels que;

- ☿ Injection de médication
- ☿ Traitement de blessures mineures
- ☿ Soins de plaies
- ☿ Retrait de points de suture et agrafes
- ☿ Lavage d'oreilles
- ☿ Enseignement à l'auto-administration de médication

Services exclus : prélèvements sanguins, évaluation médicale

Pour obtenir un rendez-vous (avec ou sans prescription) 819 357-2030 poste 2971

Nathalie Cloutier, Catherine Dallaire et Steve Roy

Pharmaciens propriétaires

Affiliés à



SAVEZ-VOUS BIEN VOUS PROTÉGER DES RAYONS DU SOLEIL?

- Devrais-je mettre de la crème solaire même si je n'attrape jamais de coups de soleil?
- Avons-nous besoin de protection solaire même à l'ombre?
- Quel FPS choisir?
- Quelle quantité de crème il faut appliquer?

Durant la période estivale, il vous sera possible de venir consulter l'indice UV de chaque journée, en consultant **notre indicateur d'indice UV en succursale**.

N'hésitez pas à passer nous voir pour obtenir réponses à ces questions et des conseils personnalisés pour bien choisir votre protection solaire!

847 route 161, Ham-Nord

819-344-2249

SERVICE DE LIVRAISON GRATUITE

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.

Heures d'ouvertures:

LUN-VEN 10H à 18H

SAM 10H à 14H





Municipalité du Canton de Ham-Nord

287, 1^{re} Avenue, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Téléphone : 819 344-2424 • Télécopieur : 819 344-2806 • Courriel : info@ham-nord.ca

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017 PRÉSENTÉ LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 4 JUIN 2018

Tel que prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal, il est mentionné : « Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ».

Il me fait donc plaisir, à titre de maire du Canton de Ham-Nord, de vous soumettre le « Rapport du maire sur les faits saillants du Rapport financier 2017 » de la municipalité.

Rapport financier pour l'année 2017

Les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017 ont été vérifiés par la firme Pellerin Aubert Ramsay Provencher inc., et ont été adoptés lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2018. Ces états financiers révèlent un excédent de 26,299\$ et peuvent être consultés au bureau de la municipalité.

Investissements en immobilisations pour l'année 2017

Les principaux investissements réalisés au cours de l'année 2017 sont : La continuité des investissements dans le nouveau développement industriel, la réalisation de la Phase I des travaux de voirie 2017-2018 (rechargement effectué dans le 8^e rang et le rang des Chutes), l'amélioration des infrastructures dans le Parc du 150^e et l'aménagement de locaux afin d'accueillir le nouveau projet de CLSC.

Je profite de l'occasion pour remercier les membres du Conseil et les employés pour leur implication et leur dévouement ainsi que vous, chers(es) concitoyens(nes) pour votre confiance et l'excellente relation qui nous unit. Soyez assurés que peu importe le projet et les décisions prises par votre conseil municipal, celles-ci se font toujours dans l'objectif premier d'améliorer notre qualité de vie et ce, en consolidant le maintien et l'amélioration de nos services essentiels, tout en ayant à cœur notre implication afin d'appuyer et de supporter nos organismes communautaires qui sont si précieux dans notre belle municipalité.

Il me fait toujours plaisir de recevoir vos idées, suggestions et commentaires car c'est avec de la communication et de l'écoute qu'il nous sera possible d'améliorer notre qualité de vie.

François Marcotte, maire

Ham-Nord champion national pour une 4e année consécutive

C'est lors des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ,) qui se tiennent du 16 au 18 mai à Gatineau que l'équipe de Capsana a dévoilé le nom des municipalités s'étant démarquées dans le cadre de l'édition 2018 du Défi Santé, cette campagne nationale pour la promotion de saines habitudes de vie.

« Encore cette année, Victoriaville et sa région font bonne figure au palmarès des municipalités gagnantes et affirment à nouveau leur leadership en ce qui concerne les saines habitudes de vie. Félicitations à nos trois municipalités gagnantes et bravo à tous nos citoyens et citoyennes ont relevé le défi. », souligne monsieur Alain Saint-Pierre, préfet de la MRC d'Arthabaska. Voici celles qui se sont démarquées dans leur catégorie respective :

Municipalités de moins de 5 000 habitants :

Municipalité du Canton de Ham-Nord, 1re position

Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, 2e position

Municipalités de 40 000 à moins de 100 000 habitants :

Ville de Victoriaville, 3e position

Ham-Nord en est à sa quatrième reconnaissance consécutive en tant que champion national. Enfin, Sainte-Clotilde-de-Horton en est à sa deuxième reconnaissance nationale, ayant obtenu une troisième place l'année dernière. Pour Victoriaville, il s'agit d'une neuvième récompense au Défi Santé.

En tant que maire de Ham-Nord, c'est avec beaucoup de fierté et de reconnaissance que je vous dis MERCI!

Votre maire, François Marcotte

MUNICIPALITÉ
**Défi
Santé**



M. André Bellavance, maire de Victoriaville, M. François Marcotte, maire du Canton d'Ham-Nord, et M. Simon Boucher, maire de Sainte-Clotilde-de-Horton, entourés du Dr Louis Gagnon, Fondateur et coprésident de Capsana et de M. Martin Dampousse, maire de Varennes, lors de la remise des prix du Défi Santé 2018.

INFOS-MUNICIPALES

TRAVAUX PRÉVUS AU COURS DE L'ÉTÉ-AUTOMNE 2018

Travaux de remplacement des conduites d'Aqueduc et d'égout de la 4e Avenue

Les travaux de remplacement des conduites de la 4e Avenue, à partir du 261, 4e Avenue jusqu'à l'extrémité du réseau, résidence portant le numéro 310, sont prévus vers la fin juillet-début août. Les dates exactes sont à fixer avec l'entrepreneur.

Ils s'échelonnent sur une période totale maximale de 5 semaines entre le début et la fin des travaux.

Notez que la municipalité profitera de la mobilisation de l'entrepreneur afin d'effectuer le resurfacement en asphalte complet de la 4e Avenue, soit à partir l'entrée de la 4e Avenue par la rue Principale jusqu'à la fin de la zone des travaux, soit jusqu'à la dernière résidence portant le numéro civique 310.

Également, nous procéderons au remplacement de la conduite d'égout pluvial située entre les résidences numéro 239 et 255.

Modification d'une courbe du 8e Rang afin d'améliorer la sécurité des usagers

Étant située en territoire agricole, la municipalité se doit d'obtenir au préalable l'approbation de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) avant de procéder à l'acquisition du terrain requis et par la suite, effectuer les travaux.

Au moment d'écrire ces lignes, la CPTAQ était à l'analyse de notre demande. Dès la réception de cette approbation, les étapes suivantes au projet seront mises en place.

Notre objectif est de réaliser les travaux d'ici la fin octobre 2018.

Rechargement de gravier dans les rangs suivants :

3e Rang Nord;

Rang Saint-Philippe;

6e Rang;

10e Rang;

Chemin de la Montagne.

Le rechargement est prévu dans la période suivante : entre la mi-juin et la fin juillet. Les dates exactes sont à fixer avec l'entrepreneur.

Nous désirons donc aviser les résidents des rangs qui seront rechargés en 2018 que la mise en place annuelle de l'abat-poussière sera exceptionnellement effectuée plus tard durant l'été, soit seulement après la fin des travaux de rechargement.

**Service rapide et simple :
Composez le 511**

Pour déclarer un problème sur les routes appartenant au Ministère des Transports, composez simplement le 511

Exemples de routes : 161, 216, etc.

Exemples de problèmes : déneigement déficient, trous, affaissement de la chaussée, animaux morts, etc.

Composez le 511





Ham-Nord à l'écoute

La municipalité du Canton d'Ham-Nord qui, à l'instar de plusieurs autres petites municipalités rurales québécoises fait face à de nombreux défis, a enclenché un important processus de consultation citoyenne il y a quelques mois dans le but de se doter d'un plan stratégique. Son but : prendre des décisions cohérentes avec ses objectifs et les perspectives de la population. Dans le but de réaliser cette analyse, la municipalité a engagé la consultante Annie Godbout.

«L'approche repose sur trois grands piliers : le développement socio-démographique, le développement économique et la participation citoyenne. On veut vraiment que les objectifs et les moyens proposés par le plan stratégique cadrent bien avec la vision de la municipalité, celle de la population et celles des acteurs importants du milieu.» explique Emrick Couture-Picard, politologue engagé par la consultante.

Réalisé il y a quelques mois, un sondage web a permis de cibler les lacunes et les forces de la gouvernance municipale selon le point de vue de la population. Le 28 mai dernier, une consultation publique volontaire a aidé à préciser les lacunes et les forces, tout en permettant l'émergence d'idées et de solutions pour l'avenir. On projette maintenant la mise sur pied de groupes de discussion sur invitation qui rassembleront bientôt les différents acteurs publics, privés et communautaires de la municipalité, afin de se pencher plus précisément sur le développement économique et résidentiel.

«La participation aux deux premières phases a été excellente. C'est surprenant comment les gens sont mobilisés pour leur village!» conclut M. Couture-Picard, dans son communiqué de presse dont nous avons ici condensé les termes.

Traverses piétonnières : des habitudes à changer

Dans le cadre de la rencontre de consultation publique qui s'est tenue le 28 mai dernier, une problématique relevée à plusieurs reprises était celle liée aux traverses piétonnières. Unanimement, les participants présents à cette soirée s'entendent pour dire qu'il faut parler et reparler de l'importance des traverses piétonnières afin qu'ensemble comme société, de bonnes habitudes de conduites soient adoptées.

En complément de tout ça, le CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE vient tout juste d'apporter quelques modifications à son contenu et l'une de ses modifications vise à clarifier la situation des passages à piéton. L'article 410 du CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE se lit maintenant comme suit :

410. Lorsqu'un piéton s'engage ou manifeste clairement son intention de s'engager dans un passage pour piétons, le conducteur d'un véhicule routier doit immobiliser son véhicule pour lui permettre de traverser. À un tel passage, le cycliste doit également accorder la priorité au piéton.





Des tartes!

Par Louise Caron, Naturopathe diplômée

Tarte aux framboises et bleuets

Ingrédients :

- ☞ 1 tasse de framboises
- ☞ 2 tasses de bleuets
- ☞ 1 paquet de tofu soyeux
- ☞ 2 poires pelées
- ☞ 2 c. à soupe de miel



Préparation

- ☞ Passer le tout au robot culinaire.
- ☞ Réfrigérer 2 heures.
- ☞ Déguster en pouding ou mettre dans un fond de tarte aux noix.

Croûte à tarte aux noix

Ingrédients :

- ☞ 1 tasse de pacanes ou de noix de Grenoble
- ☞ 1/2 tasse de dattes ou de pruneaux
- ☞ 1/3 tasse d'eau
- ☞ 1/4 tasse d'huile de tournesol ou de noix
- ☞ 1/2 tasse de poudre d'amandes
- ☞ 1/2 tasse de cacao

Préparation

- ☞ Broyer le tout au robot culinaire.
- ☞ Étendre la préparation dans une assiette à tarte et presser avec les doigts.
- ☞ Garnir à son choix.



Vous êtes témoin d'un crime ?

Soyez un facteur de changement dans votre communauté en visitant **echecaucrime.com** ou en signalant **1-800-711-1800**

Signalez un crime sans danger
100 % anonyme

Qu'est-ce qu'Échec au crime?

Actif depuis 1997, *Échec au crime* est un organisme à but non lucratif qui offre aux citoyens d'agir à titre d'intermédiaire entre le public et le corps policier dans la récolte et la transmission d'informations préservant ainsi votre anonymat.

Si vous avez des renseignements à nous transmettre de manière 100 % anonyme concernant un crime, deux choix s'offrent à vous pour signaler :

Par téléphone

1-800-711-1800

Aucun appel n'est retransmis ni enregistré.
Intervenants à l'écoute
24 h par jour 7 jours sur 7

En ligne

echecaucrime.com

Conçu de façon à ce que l'origine de la communication demeure anonyme

Votre nom importe peu, votre information, oui !

En plus de vous procurer la tranquillité d'esprit et le sentiment du devoir accompli, signaler un acte criminel peut vous permettre, sur demande, d'obtenir jusqu'à 2000 \$

Échec au crime garantit l'anonymat et protège votre identité.
Vous n'aurez jamais à témoigner.

Au Québec, faisons





ASSOCIÉES DANS LA MÊME
**TRADITION
D'EXCELLENCE**
ET DE QUALITÉ DE SERVICES.

SPÉCIALISTES EN **DROIT IMMOBILIER TRADITIONNEL,**
DROIT DES AFFAIRES, DROIT CORPORATIF ET DROIT
AGRICOLE. SANS OUBLIER LES RÉGIMES DE
PROTECTION, MANDATS D'INAPTITUDE, TESTAMENTS
ET SUCCESSIONS.

■ **DISRAELI**
846 avenue Champlain
T 418.449.2955

■ **THETFORD MINES**
1197 rue Notre-Dame Est
Suite 400
T 418.755.0812

■ **WEEDON**
225 2^e avenue
T 819.877.3233

✉ laubert@notarius.net
catherinemorency@notarius.net
sbernard@notarius.net

Chronique Notarius:

PROTÉGEZ VOS INVESTISSEMENTS (suite) Recours et plaintes



Par Louise Aubert, Notaire

Le mois dernier, nous avons vu ensemble comment se protéger de la fraude financière. Mais si vous croyez être victime d'un abus financier. Que faire contre ce professionnel de l'investissement ?

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est le guichet pour déposer votre plainte :

- ☞ Québec (418) 525-0337
- ☞ Montréal (514) 395-0337
- ☞ Autres régions 1-877-525-0337

Cependant, parfois une plainte n'est pas suffisante ou elle n'est pas la première chose à faire. Dans certaines situations, la négociation et la médiation feront l'affaire. Le professionnel de l'investissement vous exposera son point de vue et peut-être vous en arriverez à un règlement satisfaisant sans autre recours.

Dans le cas plus grave où vous avez perdu votre investissement frauduleusement par la faute du professionnel de l'investissement :

1) vous pourrez être dédommagé financièrement par le fonds d'indemnisation des services financiers (AMF). Vous pouvez faire votre demande à l'Autorité des Marchés Financiers. La réclamation maximale est de 200 000 \$.

2) ou peut-être êtes-vous également éligible auprès de Fonds Canadien de protection des épargnants si vous avez eu affaire à un courtier en valeurs mobilières qui a fait faillite ou est devenu insolvable.

3) Enfin, vous pouvez poursuivre le professionnel en justice devant les tribunaux. Vous avez trois (3) ans pour le faire et tout dépend des sommes en jeu quant au tribunal à qui vous devez vous adresser. À la Cour des petites créances, vous pouvez faire une demande d'un montant maximum de 15 000 \$. À cette cour, vous pouvez vous représenter vous-même et la procédure est simple. À la Cour du Québec, le montant maximal est de 85 000 \$ alors qu'à la Cour Supérieure, il est sans limites. Pour ces deux derniers tribunaux, il est préférable d'être représenté par un avocat.

Vivement les vacances !

Par Valérie Couture, éducatrice et coach familial

Le beau temps se pointe enfin, on compte avec excitation les derniers jours d'école, l'été est à nos portes. Pour la plupart d'entre nous, les vacances arrivent bientôt. Notre besoin de décrocher du train-train quotidien est essentiel. Mais qu'en est-il de ce besoin chez nos enfants ?

Triste réalité moderne...

Au temps de nos grands-parents, chacun s'occupait de ses petits. Ma grand-mère, qui avait 14 enfants, amenait sa trâlée avec elle à l'étable, au champ ou au jardin. Ses enfants jouaient dans les balles de foin, cueillaient des framboises sauvages et se baignaient dans la rivière.



Puis les femmes ont accédé au marché du travail. Ma mère, qui travaillait à la manufacture, nous confiait à tante Solange. Dès sa journée de travail terminée, elle venait nous chercher. On passait par l'épicerie et on se rendait à pied à la maison. Mon frère et ma sœur s'amusaient au salon, pendant que ma mère préparait joyeusement le souper. À ces côtés, je lui racontais ma journée. Je n'avais pas l'impression que j'étais « dans les pattes » de ma mère. Et si mon père ou ma mère ne travaillait pas, on n'allait pas chez tante Solange.

Aujourd'hui, il n'est pas rare que les parents passent chercher les enfants après avoir fait les commissions et même préparé le souper (c'est moins compliqué !). Depuis quelques années, les éducatrices observent que beaucoup d'enfants n'ont pas de vacances de la garderie. Certains y sont présents 10 heures par jour, 5 jours par semaine, 52 semaines par année. Heureusement qu'il existe des jours fériés où la garderie est fermée pour tous ! Un facteur important de ce phénomène est assurément les places à contribution réduite, payables en tout temps. (Je paye, donc j'utilise !)

Les enfants aussi ont besoin de vacances

Nos petits qui fréquentent la garderie vivent des journées pleines de stimulations, de routines, de règles et de consignes. En installation (CPE, garderie), ils doivent s'adapter à plusieurs éducatrices, et subir le bruit, qui selon les recherches, oscillerait entre 65 et 95 décibels, soit autant que celui produit par le milieu de travail en usine ou celui d'un corridor aérien ! Les longues journées à la garderie génèrent chez nos enfants du stress, de la fatigue et de la frustration. Ils ont eux aussi besoin d'un break de ce tourbillon de la vie pour recharger leurs « batteries affectives » auprès de leur famille.

Ce que les enfants demandent n'est pas nécessairement une semaine au bord de la mer. Ce qu'ils veulent d'abord c'est du temps avec leurs parents. Les vacances pour eux c'est se réveiller en douceur, paresser en pyjama, prendre le temps de déjeuner, sans entendre « Vite ! Vite ! Dépêche-toi ! » C'est tout simplement sauter dans la piscine, faire une promenade à vélo et manger une crème glacée. C'est aussi la famille réunie autour d'un feu de camp, dormir dans une tente et capturer un crapaud !

Cet été, offrons du temps à nos enfants, des rires et du plaisir ! Bonnes vacances !



L'horaire d'été débutera
le 25 juin et sera voté à la soirée des
membres du 14 juin.
Viens dire ton mot!

Le Calendrier



Lundi 4 juin : Activité sportive, terrain de l'école

Jeudi 7 juin : dernier CJ

Mardi 12 juin : dernière journée de l'aide aux de-
voirs. Collation et activité spéciale pour l'occa-
sion!

Jeudi 14 juin : Soirée des membres « La croisière
s'amuse » dès 17 h

Vendredi 15 juin : Soirée idées cadeaux pour la
fête des Pères

Lundi 18 juin : Activité jeu et diamant à l'exté-
rieur

Mardi 19 juin : Comité Voyage à 19 h. Réception
et montage des boîtes de fromage!

Mercredi 20 juin : AGA, 18 h 30

Samedi 23 : Comité voyage/fête de la SAINT-
JEAN-BAPTISTE du village

Lundi 25 juin : Collecte de cannettes : 13 h à 16 h
et de 18 h à 21 h

ACTIVITÉS d'été en organisation. Viens dire ton
mot à la MDJ et à la soirée des membres!

Les lundis sportifs toujours en vigueur soit au
gymnase en cas de pluie soit à l'extérieur.

La MDJ sera fermée le vendredi 22
juin et le lundi 2 juillet à l'occasion
des fêtes nationales.

lundi	18 h à 21 h	+ aspirants
mardi	16 h à 17 h	aide aux devoirs
mardi	17 h à 21 h	+ aspirants
mercredi	18 h à 21 h	
jeudi	17 h à 21 h	
vendredi	18 h à 23 h	+ aspirants lors des pédago

Avis de convocation

Parents, amis, membres, la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs est fière de vous inviter à sa soirée publique d'informations ainsi qu'à la tenue de son

Assemblée Générale Annuelle, le mercredi 20 juin 2017, 18h30 qui se tiendra au siège social de la Maison des jeunes, du 210 de la rue Caron à Ham-Nord

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017-2018

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Vérification des présences, du quorum et de l'avis de convocation
3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2017
6. Présentation et dépôt du rapport d'activités 2017-2018
7. Présentation et dépôt du rapport financier 2017-2018
8. Nomination de l'expert comptable pour 2018-2019
9. Priorités pour la nouvelle année
10. Élection
 - 10.1 Nomination d'un président, d'un secrétaire et de deux scrutateurs d'élection
 - 10.1. Élection des membres au Conseil d'Administration 2018-2019
11. Varia
 - Propositions des membres
12. Levée de l'Assemblée

Venez rencontrer l'équipe, visiter nos locaux, voir les réalisations des jeunes et plus encore! Un léger goûté vous sera servi. Au plaisir de vous voir!



Comité de voyage 2018

Deux moyens d'encourager nos jeunes à vivre leur expérience estivale!

L'opération « Canettes voyageuses » toujours en cours !

La collecte annuelle de canettes du comité de voyage est prévue dans vos foyers le lundi 25 juin prochain. Deux horaires sont prévus, soit de 13 h à 16 h et de 18 h à 21 h.

En cas d'absence, vous pouvez déposer vos sacs dans votre entrée ou sur votre balcon avant et ils seront ramassés.

Il est toujours possible, tout au long de l'année, de recycler vos canettes et d'aider le financement du comité voyage en venant déposer vos sacs sur les balcons de la MDJ.

Le recyclage de canettes à Ham-Nord, un geste à double portée !

Vente de fromages de l'abbaye St-Benoit :

À la demande générale la vente de paniers de fromages du comité de voyage est de retour !

Les jeunes membres du comité vous offrent la chance de contribuer à leur financement tout en éveillant vos papilles ! Le panier comprend 6 fromages de l'Abbaye St-Benoit pour 36 \$. Ils sont tous renommés et primés à de nombreuses reprises.

- ☞ Mont St-Benoit ;
- ☞ Frère Jacques ;
- ☞ Moine ;
- ☞ Saint-Augustin ;
- ☞ Fontina ;
- ☞ L'Ermite.

Réservation et achat auprès des vendeurs :

Manu, Kaïmy, Rosanne, Jasmine, Saël, Zach et Xavier ou directement à la MDJ au 819-344-550.

Notez que les paniers seront disponibles pour notre AGA du 20 juin prochain. Merci de votre contribution et de vos encouragements pour ce voyage 2018 !





Pat parreur d'onglons
819 344 2978
Patric Létourneau

Maintenant à Asbestos!



Paul-André
Picard
Masso-kinésithérapeute

Torticlis
Migraine
Maux de dos
Nerf sciatique
Hernie discale
Douleur musculaire

Massage sportif Orthothérapie Kinésithérapie
819 828-0249

J'annonce ici !





Alain RAYES
Député de Richmond-Arthabaska
alainrayes.ca
alain.rayes@parl.gc.ca

1-877-751-1375 (sans frais) | 819-751-1375

3, rue de la Gare, C.P. 6, **Victoriaville** (QC) G8P 6S4
349, boul. Saint-Luc, **Asbestos** (QC) J1T 2W4
11, rue St-Georges, local 200, **Windsor** (QC) J1S 1J2
362, rue Principale, **Daveluyville** (QC) G0Z 1C0



Sème la vie!
Centre de prévention Suicide
Arthabaska-Érable

Lignes d'intervention
24 heures/24, 7 jours/7
MRC d'Arthabaska
819 751-2205
MRC de l'Érable
819 362-8581

NOUVEAU ET UNIQUE EN RÉGION
FOREUSE DE PUIS SUR CHENILLE

FORAGE A DOUBLE ROTATION :
MEILLEUR SCELLEMENT AU ROC
MEILLEUR QUALITÉ D'EAU
FOREUSE PLUS COMPACT ET PLUS LÉGÈRE

100% fait au Québec

819-758-6468 OU 1-800-567-5829

Puitbec GROUPE
www.puitbec.com



RBQ: 8327-6683-50



SÉBASTIEN SCHNEEBERGER
Député de Drummond-Bois-Francs



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC



UN GROUPE COOPÉRATIF ENCORE PLUS FORT.



827, route 161
819 344-2521



445, rue principal
819 344-2422

VIVACO.COOP

PRENEZ NOTE...

JUIN 2018						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET 2018						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



JUIN

14 : Incroyables comestibles: plantation p 2

20: AGA Maison des Jeunes p 20

23: Fête de la Saint-Jean au village p 3

JUILLET

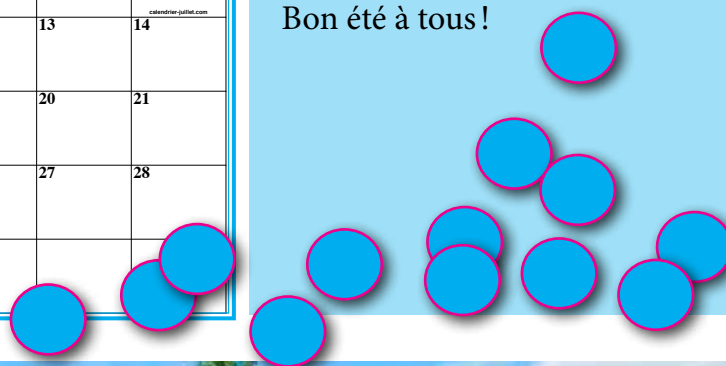
... Hum.

Il semble que les dates des événements de juillet ne sont pas à l'heure au rendez-vous!

Surveillez la page Facebook de notre municipalité et celle de Forum Citoyen pour en savoir plus au cours de l'été!

Votre prochain Hameau paraîtra le 6 août. La date de tombée sera le 26 juillet.

Bon été à tous!



LE CHÊNE BLANC

logements à louer

3 1/2 - 4 1/2

Couple ou personne seule

Info : (819) 464-0032 ou 382-2471

*chauffé, éclairé, eau chaude,
salon communautaire, salle à
diner, buanderie, stationnement
extérieur avec prise de courant*

Forum Citoyen Ham-Nord



Président: Louis-Marie Lavoie; Vice-présidente: Nébesna Fortin; Secrétaire: Émilie Lapointe, Trésorier: Benoit Charbonneau; Administrateur: Claude Lapointe.

Froum Ciroyen est un organisme à but non lucratif dont la mission est de favoriser le développement de projets structurants dans la municipalité de Ham-Nord.

Nous travaillons pour vous et avec vous!

Pour une cotisation unique de 15 \$
(Chèque au nom de Forum Citoyen Ham-Nord):

Devenez membre à vie de Forum Citoyen!

474, rue Principale, Ham-Nord, QC, G0P 1A0

819 344-2828

forumcitoyen@ham-nord.ca

Devenir membre ne vous engage à rien et vous procure la satisfaction d'appuyer votre organisme communautaire, en plus des nombreux avantages réservés aux membres lors des événements, tout au long de l'année.

Impliquez-vous!

Vous avez des idées, des compétences à partager? Vous aimeriez siéger au conseil d'administration ou participer aux différents comités? Vous êtes bienvenu!

Prochaine parution: 6 août

Date de tombée: 26 juillet

Responsables:

Louis-Marie Lavoie et Andrée Robert

Faites-nous parvenir vos textes pour le journal et profitez de nos pages pour faire paraître vos petites annonces. Faites-vous connaître à Ham-Nord !

hameau@arlittera.com

Votre caisse au bout du fil

**Accessible
7 jours sur 7**

Prise de rendez-vous, information, transactions... Parlez avec un conseiller :

- de 6 h à 22 h en semaine
- de 8 h 30 à 16 h le week-end



819 758-9421 • 1 866 758-9421



facebook.com/caissedesboisfrancs



Desjardins

Caisse des Bois-Francs

